



Commune de Bourg-en-Lavaux  
**Montants des taxes et émoluments relatifs aux cimetières**

**a. Tombes à la ligne**

- Personnes domiciliées ou décédées à Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remise en état gratuit
- Personnes domiciliées hors de Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remise en état CHF 500.-

**b. Tombes cinéraires à la ligne**

- Personnes domiciliées ou décédées à Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remise en état gratuit
- Personnes domiciliées hors de Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remise en état CHF 300.-

**c. Columbarium**

- Case familiale avec trois urnes (payable en une fois)
  - Personnes domiciliées à Bourg-en-Lavaux CHF 1'500.-
  - Personnes domiciliées hors de Bourg-en-Lavaux CHF 3'000.-
  - Plaque d'inscription obligatoire des noms et dates CHF 240.-
- Case commune avec urne
  - Personnes domiciliées ou décédées à Bourg-en-Lavaux gratuit
  - Personnes domiciliées hors de Bourg-en-Lavaux CHF 700.-
  - Plaque d'inscription obligatoire des noms et dates CHF 240.-

**d. Jardin du Souvenir**

- Personnes domiciliées ou non à Bourg-en-Lavaux gratuit

**e. Concession de tombe simple**

- Personnes domiciliées à Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remise en état CHF 1'500.-
- Personnes domiciliées hors de Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remise en état CHF 5'000.-

**f. Concession de tombe double**

- Personnes domiciliées à Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remis en état CHF 2'500.-
- Personnes domiciliées hors de Bourg-en-Lavaux, y compris creuse et remise en état CHF 5'000.-

**g. Réinhumation et exhumation : facturation des coûts effectifs en régie.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 janvier 2012

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 20 février 2012

Le président

La secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Approuvé par le chef du département compétent, le